

Avant-projet de nouvelle Loi scolaire

Dès le 9 décembre, un débat ouvert et dynamique

Chères, Chers membres de la SPV,

Dès ce début de décembre 2009, et jusqu'à la fin de l'année 2010, vont se dérouler les débats sur la future Loi scolaire. Dans les établissements de la scolarité obligatoire, ils prendront la forme de conférences ou de forums particuliers.

En adoptant les « 26 mesures pour une école de la réussite », l'Assemblée des délégués de 2008 a déjà tracé à grandes lignes les orientations que défendra la SPV. Ces positions doivent maintenant être affinées. A cet effet, un calendrier a été établi par le Comité cantonal et la Conférence des président-e-s d'associations de la SPV. Vous trouverez ce calendrier en page 2.

Premier temps de la « dispute », les éléments qui seront recueillis lors du **DÉBAT DU 9 DÉCEMBRE**¹ sont de première importance, car de nature à orienter de manière significative les réponses que la SPV apportera à la consultation sur l'avant-projet de Loi.

Une loi scolaire n'est entièrement revisitée que tous les 25 ans.

Dès le 9 décembre, l'engagement de chacune et de chacun est donc capital !

Jacques Daniélou, Président

¹ inscription sur www.spv-vd.ch





Vers une nouvelle Loi scolaire ...

Calendrier pour les instances et les membres de la SPV

20 novembre 2009

Début de la consultation sur l'avant-projet

9 décembre 2009

**DÉBAT GÉNÉRAL DES MEMBRES DE
LA SPV : GRANDES ORIENTATIONS DE
L'AVANT-PROJET** (14h00 à Lausanne, en présence de
Cilette Cretton, Cheffe du projet, inscription sur www.spv-vd.ch)

jusqu'au 6 janvier 2010

Etablissement d'un projet de réponse à la consultation par le Comité cantonal

11 janvier 2010

Etude de ce projet de réponse par la Conférence des président-es des
11 associations de la SPV

20 janvier 2010

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
EXTRAORDINAIRE de la SPV - ouverte
à tous les membres - pour DISCUSSION et
VALIDATION de la réponse de la SPV à la
consultation sur l'avant-projet.**

9 juin 2010

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ORDINAIRE de la SPV pour
orientation et validation des thèmes à aborder notamment avec la
commission du Grand Conseil chargée d'étudier le projet de Loi.

automne 2010

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SPV
MOT D'ORDRE POUR LE VOTE FINAL**

Ce calendrier est susceptible d'être modifié en fonction de l'actualité.



Ce qui pourra être débattu le 9 décembre.

Cycle initial et degrés primaires

Le redoublement doit-il rester possible au primaire ? Si oui, dans quel cycle ? Et à quelles conditions ? Quelle répartition pour les périodes d'enseignement au cycle initial ? Quel avenir pour le mercredi matin ? Si l'équipe du primaire est articulée autour d'un-e maître-ss-e de classe généraliste, quelles responsabilités lui seront dévolues ? Quelle place pour les rythmicien-ne-s, les enseignant-es en ACT, les animateurs et animatrices en sport ou en musique« pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s ? ...

Les futures années 7-8 (actuel Cycle de transition)

Quelle place pour les « spécialistes » et enseignant-es- spécialisé-e-s dans les équipes ? Quelles conditions et quels critères pour une éventuelle mise en niveaux des élèves ? ...

Le futur secondaire I

Comment faire pour que les « niveaux » ne soient pas des filières « déguisées » ?

Quelles disciplines doivent-elles être à niveaux ? Selon quels critères et quelles procédures un élève pourrait-il passer d'un niveau à l'autre ? Les « ancien-ne-s » enseignant-e-s de VSO et de VSG pourront-ils, pourront-elles, enseigner aux élèves les plus performant-e-s ?

Plus de français, oui ; mais pour faire quoi ?

Quel type d'examen de certificat ? ...

Pour toutes et tous

Quels droits et quels devoirs pour les parents ? Et pour les élèves ?

Appel aux conférences des maîtres

Prendre le temps de se documenter !

À partir du 25 janvier 2010, la réponse de la SPV à la consultation sur l'avant-projet de Loi sera communiquée aux membres et rendue publique.

D'ici là, certaines conférences des maîtres se seront peut-être déjà réunies.

De plus, on annonce une tournée cantonale de la Cheffe du DFJC (18 dates de début janvier à début mars 2010).

Chacune et chacun aura compris que l'enjeu est de première importance !

Dès lors, le Comité cantonal de la SPV appelle les membres à ne pas se précipiter dans une réponse trop rapide, notamment lors des conférences des maîtres.

Tout devrait raisonnablement être mis en oeuvre pour que la réponse des conférences des maîtres à la consultation sur l'avant-projet de loi n'intervienne qu'une fois connues les positions des associations professionnelles ou ensuite des rencontres entre les enseignant-es et la Cheffe du département.

Bientôt ...

Un site internet pour un débat



Des années qui comptent !

53 ans, 55 ans, 58 ans, et 62 ans ne sont pas seulement des âges qui rapprochent les personnes actives de la retraite, mais aussi des échéances légales au-delà desquelles certains choix financiers de prévoyance retraite sont impossibles. C'est le cas, notamment, pour l'emprunt sous forme de rente viagère, qui permet de compléter « son pont AVS ».

A cela s'ajoute les possibilités offertes par l'employeur, que ce soient les périodes de décharge en fin de carrière - à prendre au choix durant les trois dernières années scolaires complètes avant son départ à la retraite, ou la possibilité de prendre une retraite partielle.

Il faut encore rappeler l'obligation faite par l'employeur au fonctionnaire de partir à la retraite après 37.5 ans de cotisations, quel que soit le montant de la rente auquel il a droit. En soulignant le fait qu'il s'agit de 37.5 ans de cotisations et non pas d'années de travail. En cas de divorce ou de rachat d'années, les années de cotisations sont supérieures aux années de travail.

Prendre sa retraite est un projet qui se construit !
Des choix doivent se faire et des décisions se prendre.
Etre bien informé est donc important.

Pour ce faire, la SPV met sur pied une séance d'information intitulée

« comment prendre sa retraite » le mercredi 3 février 2010

durant laquelle seront passés en revue tous les éléments clefs permettant de faire ses choix.

Le secrétariat général encourage tous les membres de la SPV, qui sont à moins de 7 ans de l'âge minimum de retraite à participer à cette séance d'informations.

Elle aura lieu dans la région la plus proche de la majorité des personnes qui s'inscrivent.

Pour participer à cette séance, il suffit d'envoyer son nom et son prénom par courriel à :

secretariat@spv-vd.ch en indiquant « séance retraite du 3 février 2010 », ou d'écrire au secrétariat général de la SPV.

Des informations détaillées vous parviendront deux semaines avant la séance.

Jean-Marc Haller

Courriels d'information de la SPV

La SPV envoie régulièrement des informations par l'intermédiaire d'une liste de diffusion électronique. Si vous ne recevez pas ces informations, annoncez-vous en envoyant un courriel à adjoint@spv-vd.ch